



Le SNES, pour agir ensemble



Le SNES FSU Créteil organise un **stage de formation syndicale** :

Le lundi 23 novembre ou le mardi 24 novembre 2020 de 9h30 à 17h
dans les locaux du SNES académique Créteil
3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 Arcueil

Ce stage est ouvert à tout.e.s les adhérent.e.s et sympathisant.e.s non syndiqué.e.e.s. Le thème sera le suivant :

Mutations et carrières, conséquences de la loi de la transformation publique

Lors de ce stage qui aura lieu au moment de l'ouverture du serveur de saisie des vœux pour les mutations interacadémiques, un point juridique sur cette loi, la présentation du rôle des commissaires paritaires dans le cadre de ses opérations, le fonctionnement du mouvement interacadémique et un point sur les rendez-vous de carrière. **Un temps important sera consacré également à des rendez-vous individuels concernant les mutations.**

Tous les personnels ont droit à 12 jours de formation syndicale par an avec maintien du traitement, à condition de prévenir par écrit leur chef.fe d'établissement (modèle ci-dessous) au moins 30 jours avant le déroulement du stage (prévenir de préférence avant les vacances d'automne, et au plus tard le vendredi 23 ou samedi 24 octobre 2020).

Pour valider votre inscription, n'oubliez pas de vous inscrire en ligne pour l'une des deux dates possibles:

Si vous êtes adhérent.e (munissez-vous de votre numéro d'adhérent et de votre code confidentiel) :

<https://www.snes.edu/Scripts/Adherents/site/EspaceAdherent/Login/index.php>

Si vous n'êtes pas adhérent.e : <https://www.snes.edu/Scripts/Adherents/site/EspaceAdherent/Modules/Stages/PRA/indexStagesPra.php>

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire envoyez un mail à l'adresse : mutations@creteil.snes.edu

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

NOM, Prénom, Grade et fonction:

Etablissement :

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil

S/C de M. le proviseur ou principal du collège ou du lycée

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le .../11/2020 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Arcueil.

Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de L'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 10 février 1995).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Date, signature